



LE 7 NOVEMBRE 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 7 novembre 2011 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier et greffier adjoint

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le maire Michel Paré invite Monsieur Pierre Renaud à présenter les projets de règlements numéros 1145 et 1146 et les conséquences de leur adoption.

RÈGLEMENT NO 1145

Projet de règlement numéro 1145 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour abroger à l'égard de la zone 18-I la classe d'usage « Entreposage (Id). »

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

RÈGLEMENT NO 1146

Projet de règlement numéro 1146 modifiant le Règlement de zonage numéro 967.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'est posée relativement à ces règlements.
Fin de l'assemblée publique de consultation à 20 h 05.

5492-071111 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORTS

- . Rapport budgétaire au 31 octobre 2011
- . Rapport des permis au 31 octobre 2011

5493-071111 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011.

5494-071111 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2011.

5495-071111 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1101672 à 1101724	360 091,25 \$
Numéros 1101725 à 1101772	380 643,74 \$
Numéros 1101773 à 1101816	72 876,55 \$
Numéros 1101817 à 1101831	71 071,17 \$

5496-071111 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1147 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Attendu que conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil de toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les élus ont pris connaissance des documents publiés par la Fédération québécoise des municipalités soit :

L'Annexe 1 Sources législatives relatives aux obligations des élus municipaux;

L'Annexe 2 Interprétations jurisprudentielles relatives aux obligations des élus municipaux

Lesquelles annexes sont jointes pour fins de référence et d'information en annexe sous la cote 01-071111.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1147 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus ».

5497-071111 **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**
(renouvellement abonnement)

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de renouveler notre adhésion à la Fédération canadienne des municipalités au coût de 515,29 \$.

5498-071111 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS ET MAZOUTS EN VRAC**

ATTENDU QUE la Ville de Beaufort a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Beaufort désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaufort confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre municipalité;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

5499-071111 **GALA RECONNAISSANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au Gala reconnaissance qui se tiendra le 10 novembre 2011 au coût de 80 \$ chacun et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

5500-071111 **MAISON DES JEUNES – SPECTACLE 18 NOVEMBRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au spectacle organisé par la Maison des Jeunes le 18 novembre 2011 au coût de 20 \$ chacun et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

5501-071111 **FERMETURE DE RUE LOT 16-3**

Attendu le Règlement numéro 684 adopté le 4 janvier 1988 pourvoyant à l'ouverture d'une partie de rue portant les numéros de lots 1-28, 15-18, 15-19 et 16-3;

Attendu la résolution adoptée le 8 septembre 1987 approuvant la subdivision 16-3 et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur géomètre, M. Jean-Louis Demers, minute 15181 en date du 18 août 1987;

Attendu que ledit plan de subdivision mentionné précédemment n'a jamais été déposé ni enregistré au cadastre;

Attendu qu'un plan de subdivision créant les lots 16-3 et 16-4 préparé par l'arpenteur géomètre, M. Yves Lefebvre, minute 958, en date du 30 septembre 1991 a été dûment enregistré au cadastre le 28 novembre 1991;

Attendu le contrat de cession pour fins de rue des lots 16-3 et 16-4 intervenu devant Me Jean-François Gauthier en date du 16 avril 1997;

Attendu que la rue effectivement ouverte par le Règlement no 684 n'inclut pas la parcelle que la Ville veut céder et que pour éviter toute ambiguïté cette résolution vise à clarifier la situation et retirer le caractère public, si cela s'avère nécessaire, de la parcelle à céder soit le lot numéro 3 681 924 (ancien numéro de lot 16-3);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de retirer le caractère public du lot 16-3 aujourd'hui connu comme étant le lot 3 681 924.

5502-071111

AUTORISATION D'ENCAISSER DES CHÈQUES ÉMIS AU NOM DE LA VILLE DE BEAUPRÉ EN PAIEMENT DE CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré traite et reçoit tous les paiements découlant des constats d'infraction émis sur son territoire y compris celui de la municipalité mentionnée ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale reçoit des chèques émis à l'ordre de la Ville de Beaupré et qu'elle ne peut procéder à l'encaissement d'un tel chèque;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale doit alors procéder à l'envoi de ces chèques à la municipalité concernée afin qu'ils soient endossés et retransmis, par la suite, par courrier à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce processus entraîne des délais et des coûts administratifs supplémentaires tant pour la Cour que pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce même processus entraîne également un danger potentiel de perte de courrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement:

1. QUE la Ville de Beaupré autorise la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré à encaisser des chèques émis à l'ordre de ladite municipalité de pour le paiement de constat d'infraction;
2. QUE la MRC de La Côte de Beaupré transmette la présente résolution à la Caisse Desjardins du Petit-Pré afin que cette dernière accepte lesdits chèques pour et au nom de la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

5503-071111

EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DU CONGÉ DE MATERNITÉ

ABROGÉE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré a reçu 36 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi pour le remplacement du congé de maternité d'une préposée à l'administration;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes :

M. Roch Lemieux, directeur général;
Mme Johanne Gagnon, greffière
Mme Liette Dupont, préposée à l'administration
Mme Sabrina Laroche, préposée à l'administration

Considérant que le comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 8 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Mme Émilie Côté Hardy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- Que Mme Émilie Côté Hardy soit engagée à titre de préposée à l'administration, poste temporaire pour le remplacement du congé de maternité de Mme Sabrina Laroche;

- Que la date de début d'emploi soit le 24 novembre 2011;
- Que le salaire de Mme Émilie Côté Hardy soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de préposée à l'administration, échelon 0 à 2000 heures.

5504-071111 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET 2012**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Beaupré pour l'exercice 2012 :

Revenus	71 340,00 \$
Dépenses	<u>103 838,00 \$</u>
Déficit	32 498,00 \$

Répartition du déficit

- SHQ 90%	29 248,00 \$
- Ville de Beaupré 10%	3 250,00 \$

5505-071111 **MANDAT À ME RAYMOND MAINGUY**
(Évaluation Château Mont Ste-Anne)

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater Me Raymond Mainguy de la firme « Pouliot L'Écuyer » afin de représenter la Ville de Beaupré dans le cadre de la demande de révision relativement aux matricules 7315-80-7621 et 7315-81-9007.

5506-071111 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT ADHÉSION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au montant de 5 286,14 \$ plus les taxes applicables incluant le CRM pour l'année 2012.

5507-071111 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, lesquelles se tiendront à 20 h les jours suivants :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| ● lundi 16 janvier | ● lundi 6 février |
| ● lundi 5 mars | ● lundi 2 avril |
| ● lundi 7 mai | ● lundi 4 juin |
| ● lundi 9 juillet | ● lundi 20 août |
| ● lundi 10 septembre | ● lundi 1 ^{er} octobre |
| ● lundi 5 novembre | ● lundi 3 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront au Centre communautaire situé au 3, rue Fatima.

5508-071111 **MANDAT À TREMBLAY, BOIS MIGNAULT**

Attendu l'assignation de M. Jean-François St-Pierre par subpoena concernant le dossier portant le numéro 200-17-013959-101 de la Cour Supérieure relativement au projet domiciliaire connu sous le nom de « Coteaux Mont Ste-Anne »;

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater Me Myriam Asselin de la firme « Tremblay Bois Mignault » afin de représenter la Ville de Beaupré relativement audit dossier.

5509-071111 **TRAVAUX ROUTE 138 - ENLÈVEMENT D'UN POTEAU** (viaduc ave Royale)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de procéder à l'enlèvement du poteau dans la piste multifonctionnelle et d'autoriser le paiement de la somme de 23 300 \$ plus les taxes applicables et de 5 000 \$ pour l'ajout d'un lampadaire. Lesdites sommes étant approximatives et payables à même le règlement d'emprunt numéro 1136.

5510-071111 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1148 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 964 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BEAUPRÉ » (SECTEUR GOLF MONT STE-ANNE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1148 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 964 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Beaupré » pour modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 1 de la planche 1 de 2 du plan 6 de l'annexe 6.* »(secteur Mont Ste-Anne).

5511-071111 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) NUMÉRO 971 (SECTEUR GOLF MONT STE-ANNE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1149 intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 971 pour abroger l'aire PAE-1.4.* »(secteur golf Mont Ste-Anne).

5512-071111 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1150 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 967 (SECTEUR GOLF MONT STE-ANNE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement

numéro 1150 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour :*

- *Agrandir la zone 58-RI à même la zone 59-RE;*
- *Apporter des ajustements à la grille des spécifications concernant les zones 58-RI et 59-RE relativement à la rubrique notes. »*

5513-071111 **PROJET DE LOTISSEMENT FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé comme demandé par les membres du comité en marge de la recommandation numéro 11-59 adoptée à la réunion du 20 septembre 2011 un plan projet de lotissement pour l'ensemble de la phase IV du projet domiciliaire Faubourg de la Crête préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, sa minute 19 632, version 5 en date du 25 octobre 2011;

Attendu que la phase IV propose la construction de 37 unités de logements sous forme de maisons jumelées et en rangée ainsi que quatre immeubles multifamiliaux de 12 logements chacun totalisant 48 unités de logements;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du plan projet de lotissement suivant les règlements de lotissement, de zonage et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et sont d'avis qu'il est conforme audits règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, sa minute 19 632, version 5 en date du 25 octobre 2011. Que la rue projetée portera le nom de « rue de la Traverse », le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5514-071111 **PROJET DE CONSTRUCTION SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (85, RUE DE L'ANSE)**

Attendu que M. Joël Duclos a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré qui sera désignée comme étant le 85, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction est assujetti, à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5515-071111 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE (119 de la Pionnière)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Nicolas Tremblay sous la cote A-30 en date du 15 octobre 2010 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête phase III;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5516-071111 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE (204-210 de la Pionnière)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 8 septembre 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 204 et 210, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5517-071111 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE (217-223 de la Pionnière)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 8 septembre 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 217 et 223, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5518-071111 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE (229-235 de la Pionnière)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 8 septembre 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 229 et 235, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5519-071111 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 1145-1**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 1145-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour abroger à l'égard de la zone 18-I la classe d'usage « Entreposage (Id). »*

5520-071111 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 1146-1**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 1146-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-I.*

5521-071111 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE SOUFFLANTE**

Attendu la résolution #5347-060611 adoptée le 6 juin 2011 autorisant l'appel d'offres public pour l'achat d'une soufflante;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'estimé préliminaire produit en date du 12 septembre 2011;

Attendu la soumission reçue du soumissionnaire suivant :

Nom des soumissionnaires	Sans taxes	Avec taxes
Aerzen Canada	148 000,00 \$	168 609,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme soit la compagnie « Aerzen Canada » au montant de 148 000,00 \$ plus les taxes applicables.

5522-071111 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE #676016 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU BOULEVARD SAINTE-ANNE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 1136)**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture numéro #676016 au montant de 850 857,14 \$ au ministère des Transports à même le Règlement d'emprunt no 1136 dans le cadre des travaux du boulevard Sainte-Anne :

5523-071111 **MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner la signature du certificat de réception définitive des ouvrages relativement à la mise aux normes des installations de production d'eau potable par M. Roch Lemieux, directeur général.

5524-071111 **HABITATIONS BOIVIN – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 4**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de ne pas s'objecter à la délivrance de l'autorisation émise par le MDDEP relativement au projet no 11107, préparé par M. Marc Plamondon, ingénieur de la firme « BPR », mandaté par Habitations Boivin.

5525-071111 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Attendu la résolution #5480-031011 adoptée le 3 octobre 2011 autorisant l'appel d'offres public pour la cueillette des ordures ménagères;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'estimé préliminaire produit en date du 12 septembre 2011;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom des soumissionnaires	Option 3 ans	Option 5 ans	Option 8 ans
Gaudreau Environnement inc.	505 400,18 \$	856 481,76 \$	1 460 442,38 \$
Sani-Terre Environnement inc.	400 133,26 \$	681 325 80 \$	1 152 456,04 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Sani-Terre Environnement inc. » au montant de 681 325,80 \$ soit l'option 5 ans plus les taxes applicables.

5526-071111

EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET DES PISTES DE SKI DE FOND

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'embaucher M. Jean-François Lavoie pour l'entretien des patinoires au tarif horaire de 12,25 \$ suivant la politique salariale;
- b) d'embaucher M. Robert Côté pour l'entretien des pistes de ski de fond au tarif horaire de 12,25 \$ suivant la politique salariale.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-François Duclos qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2012.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1145-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour abroger à l'égard de la zone 18-I la classe d'usage « Entreposage (Id). »*

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1146-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-I.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- L'ajout de la bedaine au bas de la Côte de la Seigneurie
- Entente concernant la piste de ski de fond
- Côte de la Falaise
- Piste cyclable dans le futur développement dans le secteur du mont Ste-Anne

5527-071111 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 55.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe

Je, Johanne Gagnon, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Michel Paré, maire le 9 novembre 2011 et que le 14 novembre 2011 à 8 h 45 je n'ai reçu aucun avis du maire m'avisant qu'il entendait exercer le veto prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Johanne Gagnon, greffière

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 14 novembre 2011.

Michel Paré, maire